067-200094332-20210531-0000001783-DE

Acte Certifié exécutoire





Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-11-3 Séance du lundi 31 mai 2021

PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET L EUROMETROPOLE DE STRASBOURG POUR LA DISTRIBUTION DE PASS NUMERIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION:

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE:

THOMAS Nicole

ABSENTS:

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fonde la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de solidarité territoriale, de prise en charge des situations de fragilité, de développement social, ou encore d'accès aux droits et aux services des publics dont elle a la charge,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-4 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission territoriale de l'EUROMETROPOLE lors de sa réunion en date du 18 mai 2021,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la distribution de Pass numériques, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution et au suivi de cette convention, et notamment à valider les éléments nécessaires à l'évaluation du dispositif qui y est prévue.



Adopté à l'unanimité